

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 13 Février 2019 P.V. N° 23

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI - Bernard BIAVA - Pierre COLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANCESCHINI – Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modification d'horaire*
- *Traitement des feuilles de match*

MODIFICATIONS D'HORAIRE

SO LONDAIS : demande le report du match de D3 poule B contre Besse Sports du 17/02/2019 au 10/03/2019 à 15h00. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 10/03/2019 à 15h00.

BORMES : demande le report du match de D2 poule B contre Ste Maxime A S 2 du 17/02/2019 au 10/03/2019 à 15h00. Demande tardive, Manque accord du club adverse.

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Match D3 Poule B – SO LONDAIS / BESSE SPORTS du 17.02.19 > 10.03.19 (50791.2)

Amende financière de 16 € à imputer à LA LONDE.

Match D4 Poule A – ROCBARON / BESSE SPORTS du 17.02.19 (50915.2)

Amende financière de 16 € à imputer à ROCBARON.

MATCHS A JOUER

Match à jouer le 24 Février 2019

D2 poule A

RAMATUELLE 2 / PUGET SUR ARGENS 1 du 13/01/2019 (50628.1)

D3 poule A

AS ST CYR 2 / TREMLIN F C 1 du 16/12/2018 (50754.1)

Match à jouer le 10 Mars 2019

D3 poule B

SO LONDAIS 3 / BESSE SPORTS 1 du 17/02/2019 (50791.2)

Match à jouer

D4 poule A

OLLIIOULES U S 2 / CSK VAL ROUGIERES 1 du 16/12/2018 (50964.1). Suite décision d'appel réglementaire du 29/01/2019.

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 10.02.19

D1

CUERS PIERREFEU / ESTEREL
T. HOPITAL / ST MANDRIER
LA LONDE / CANNET DES MAURES
GARDIA CLUB / COGOLIN
FC SEYNE / LA VALETTE
ST TROPEZ FC / FREJUS ST RAPHAEL

D2 poule A

GRIMAUD / PUGET SUR ARGENS
SC NANS / VIDAUBAN
LA LONDE / RAMATUELLE
SIX FOURS LE BRUSC / ST MAXIMIN
SANARY / LORGUES

Poule B

HYERES F / SC DRAGUIGNAN
SC TOULON / MAR VIVO
PAYS DE FAYENCE / ST CYR
CALLAS CANTON / BORMES
SOLLIES FARLEDE / STE MAXIME
CARQUEIRANNE CRAU / ROCBARON

D3 Poule A

PIGNANS / ST CYR
LA VALETTE / MAR VIVO
LA CADIERE / JS BEAUSSETANNE
GARDIA CLUB / TREMLIN FC
OLLIIOULES / SOLLIES FARLEDE
CARQUEIRANNE CRAU / ASPTT HYERES

Poule B

CUERS PIERREFEU / LA LONDE
BELGENTIER / ST MANDRIER
BESSE SPORTS / CARCES
LE LAVANDOU / LE VAL BESSILLON
LE PRADET / BRIGNOLES

Poule C

GRIMAUD / PUGET SUR ARGENS
ESTEREL / SANARY
BARJOLS / ROQUEBRUNE
LES ARCS / COGOLIN

PLAN DE LA TOUR / LORGUES
ST TROPEZ FC / TRANS

D4 Poule A

T. HOPITAL / OLLIOULEQS
ST ZACHARIE / ROCBARON
LA CADIERE / SIX FOURS LE BRUSC
BESSE SPORTS / TOURVES

Poule B

CALLAS CANTON / US VAL ISSOLE
VIDAUBAN / CANNET DES MAURES
LES ARCS / BRAS
PAYS DE FAYENCE / TRANS
BARJOLS / PLAN DE LA TOUR

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D4 Poule B

LES ARCS 2 / PLAN DE LA TOUR du 20.01.19 (51069.1)

Prochaine Réunion
Mercredi 20 Février 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO